



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26746
15 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Premier Ministre de la République de Bosnie-Herzégovine, datée du 14 novembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 14 novembre 1993, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Premier Ministre de Bosnie-Herzégovine

Nous sommes au regret de devoir vous informer de la situation alarmante concernant la livraison de gaz naturel à la Bosnie-Herzégovine. Outre le fait qu'il n'y a pas d'autre source d'énergie, cette situation pourrait avoir des répercussions très graves sur la santé et la vie de la population de Bosnie-Herzégovine pendant l'hiver.

Malgré les multiples demandes formulées à ce jour par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour assurer la livraison de gaz naturel à la République, l'approvisionnement de Sarajevo a été interrompu. Les quantités qui parviennent occasionnellement à la ville sont négligeables (0,5 bar ou moins). Zenica, Visoko et Kakanj n'ont pas reçu de gaz du tout depuis octobre 1992. Hier, le 13 novembre 1993, 10 000 mètres cubes/heure de gaz naturel ont été envoyés de Hongrie, mais cette livraison a servi à approvisionner l'ex-République de Yougoslavie, malgré les sanctions.

Une délégation du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine s'est rendue récemment dans la Fédération de Russie pour tenter de trouver une solution à long terme au problème de la fourniture de gaz à la Bosnie-Herzégovine, en concluant un nouveau marché. Le principal importateur de gaz naturel en Bosnie-Herzégovine est la société Energopetrol de Sarajevo, qui a participé à ces négociations. A ce jour, cette société a négocié directement avec une société moscovite, Gazexport. Malheureusement, la partie russe a imposé, pendant les négociations, la société serbe Progrestrading comme intermédiaire obligatoire pour la fourniture de gaz en Bosnie-Herzégovine. A notre avis, cela créerait les conditions d'une violation des sanctions imposées par l'ONU.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir régler cette question au plus tôt et de créer un mécanisme de contrôle assurant la fourniture sans entraves de quantités convenues de gaz naturel à la Bosnie-Herzégovine, en tenant dûment compte des sanctions en vigueur contre l'ex-République de Yougoslavie.

Le Premier Ministre

(Signé) Haria SILAJDZIC
